

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.

Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,

Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

L'ENTREVUE DE M. THIERS

ET DES DÉLÉGUÉS DE LA DROITE.

Toute l'attention est en ce moment concentrée sur la démarche des députés de la droite auprès du Président de la République, dans le but de lui demander à accentuer davantage la politique intérieure dans le sens conservateur.

Nous croyons ne pouvoir mieux rendre compte de cet événement qu'en rapportant les diverses appréciations de la presse.

« Nous pouvons nous avouer, dit l'Univers, que la position de la France est triste, et il n'y a pas lieu de douter que M. Thiers n'en soit affligé comme tous ceux qui ont encore le vieux préjugé patriotique, dont le sentiment international délivre de plus en plus les jeunes générations.

« On assure que le désaccord constaté entre M. Thiers et les délégués de la droite aura des suites, et que les diverses réunions parlementaires ne chôment pas depuis deux jours. Le centre gauche serait en dissolution, plusieurs de ses membres étant résolus à le quitter pour passer au centre droit. »

Voici maintenant le récit publié par l'Agence Havas :

« L'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre M. Thiers et les délégués des diverses fractions de la droite a duré plus de deux heures et demie. Les délégués ont reconnu à diverses reprises les services rendus au pays par M. Thiers ; ils ont également rendu hommage à son talent, à son génie même (l'un d'eux a prononcé ce mot) ; ils n'ont cessé de témoigner à sa personne la plus entière déférence.

« Quand les délégués ont abordé la question qui les amenait, en demandant au Président de la République d'introduire des modifications dans la politique intérieure, en l'accentuant davantage dans un sens conservateur, M. Thiers a nettement posé la question en ces termes : Attend-on de lui qu'il travaille à une restauration monarchique ? A Bordeaux, il a accepté la République ; il a engagé son honneur à la consolider ; il renouvelle les déclarations qu'il a faites à Bordeaux et à Versailles ; il ne fera rien contre elle ; il travaille et travaillera à la consolider.

« Les délégués l'ont alors interrompu pour lui dire qu'ils ne voulaient nullement détruire la République ; qu'ils ne demandaient pas un changement dans la forme du gouvernement.

« Ce n'est pas assez de ne rien faire contre elle, a répliqué M. Thiers ; il faut en core aider à la consolider. »

« Pour lui, il n'est pas républicain par tempérament ou par conviction ancienne, mais il estime qu'actuellement le maintien de la République est la garantie du salut de la France ; toutes les restaurations monarchiques que l'on tenterait amèneraient une guerre civile dont on ne peut calculer les résultats, surtout en présence de l'occupation étrangère.

« M. Thiers a ajouté qu'il ne comprenait pas le but de la démarche faite auprès de lui. On lui reproche quelques mauvais choix de fonctionnaires ; on lui reproche encore de ne pas gouverner avec la majorité et de ne pas s'inspirer dans son gouvernement des principes conservateurs qu'elle représente. Il se peut, en effet, que, sur la masse des fonctionnaires, il y ait des choix regrettables ; mais quel est le gouvernement qui ne soit pas exposé à tomber dans de sembla-

bles erreurs ? Quant à l'ensemble du personnel administratif, ainsi qu'aux résultats obtenus, ils sont satisfaisants ; la situation est bonne.

« La politique du gouvernement est essentiellement conservatrice ; les actes de toute la vie du président, ses opinions, les projets de loi qu'il a présentés, tout le prouve.

« Le président est même plus conservateur que la majorité ; on dit qu'il s'appuie sur la gauche, mais est-ce que dans presque toutes les questions importantes il ne s'est pas séparé d'elle ? Est-ce qu'il n'a pas résisté à ses opinions ?

« On semble faire un reproche au gouvernement des dernières élections ; elles ne peuvent être attribuées à son influence ; il a gardé dans la lutte une neutralité absolue, excessive même ; les préfets qui se trouvent dans les départements doivent offrir des garanties à la majorité. Eh bien ! dans le Nord, c'est le baron Séguier ; dans l'Yonne, c'est l'ancien précepteur des enfants du duc de Broglie.

« M. Thiers ne voit donc pas comment il mérité les reproches qu'on lui adresse. Qu'on lui donne des garanties dans le gouvernement, qu'on crée une seconde Chambre, et il se fait fort de faire prédominer les principes conservateurs qui sont les siens, de les défendre contre les partis révolutionnaires, dans le cas où le pays enverrait des représentants radicaux à la Chambre. ce que M. Thiers ne croit pas, car il sait que le pays est sage.

« M. Thiers persiste dans sa politique. Il a juré de consolider la République ; il met à cette œuvre son honneur. Il la veut modérée, conservatrice ; elle seule peut nous garantir contre des agitations politiques qui seraient aussi intempestives que possible, dans un moment où l'on négocie avec l'Allemagne et où l'on doit plus que jamais rechercher l'union. »

Nous extrayons du récit de l'Union l'anecdote suivante, qui ne laisse pas d'être significative :

« M. Thiers a terminé son entretien par des considérations sur la confiance qu'inspirait son gouvernement aux puissances étrangères ; à l'entendre, les représentants de l'Europe témoignent tous le plus vif désir de voir se consolider en France le régime actuel. Les délégués l'ont écouté en silence ; un sentiment de courtoisie les empêchait de contredire ses affirmations naïves ; mais l'un d'eux a pensé que, si la vérité pouvait blesser M. le Président, un mot fin et spirituel l'obligerait à l'entendre :

« Vous nous parlez de la confiance que vous expriment tous les hommes politiques de l'Europe, a dit M. le duc de Bisaccia ; eh bien ! monsieur le Président, dernièrement mon beau-père, M. le prince de Ligne, auquel vous lie une ancienne amitié, dinait à l'hôtel de la présidence ; pendant la soirée il causa longtemps avec vous ; le lendemain il partait pour Bruxelles, et savez-vous quelle fut la conclusion qu'il tira de sa conversation avec vous, et de ses observations pendant son séjour en France ? Il emportait à l'étranger les bijoux et l'argenterie de sa femme. »

« L'argument ne manquait ni d'esprit ni d'à-propos ; M. le Président essaya de sourire, mais son dépit était visible. »

On lit dans la Gazette de France :

« Pour montrer combien étaient conciliantes, pacifiques, les dispositions qui animaient les délégués, il nous suffira de dire que nous croyons être bien informés en affir-

mant que M. Saint-Marc-Girardin aurait été jusqu'à dire à M. Thiers :

« Ne vous serait-il pas possible, prochainement, de saisir une occasion d'affirmer, à la tribune, ces principes conservateurs, qui sont les vôtres, personne n'en doute parmi nous, de montrer au pays qu'il ne saurait y avoir rien de commun entre la politique du gouvernement et de ses agents et la politique du parti radical ? »

On lit dans le Constitutionnel :

« Lorsque M. Thiers, à l'issue de l'audience qu'il avait accordée aux délégués, s'est rendu à la Chambre, le premier député qu'il a rencontré dans les couloirs a été M. Gambetta, qui s'est empressé de lui offrir ses hommages. M. Thiers a raconté alors dans tous ses détails, à l'ex-dictateur, l'entretien qu'il avait eu avec les délégués.

« Les délégués se sont réunis à trois heures, afin de rédiger le rapport que M. Saint-Marc-Girardin doit présenter ce soir aux membres de la droite. M. le général Changarnier, qui assistait à la séance publique, a été prié de se rendre auprès des délégués, et quelques instants après la même invitation a été faite à M. le duc d'Aumale, qui s'est empressé d'y répondre.

« Cette conférence a duré deux heures. »

Le Courrier de France, rapportant les paroles de M. Thiers :

« Je tiendrai loyalement la parole que j'ai donnée, et je rendrai intact le gouvernement de la République qui m'a été confié. Je tiens à le répéter : j'exécuterai strictement le pacte de Bordeaux. » Voilà une déclaration logique autant que nette et qui révèle beaucoup de sympathie pour la forme républicaine, en même temps qu'elle ne heurte pas de front les opinions des interlocuteurs. Le tact et l'habileté de M. Thiers rendent cette version beaucoup plus vraisemblable que celle donnée inopportunistement par un ami irréfléchi et ignorant l'art des nuances. »

La Patrie :

« Quant aux conséquences directes de ce désaccord, on ne peut les prévoir. Le patriotisme des députés de la majorité leur impose la stricte obligation de ne point soulever en séance publique des questions irritantes pour ne pas faire obstacle aux négociations relatives à la libération du territoire.

Le Français :

« Le caractère même qu'on a voulu donner à cette démarche lui ôte toute apparence de déclaration de guerre immédiate. Toutefois, il est bien évident que les choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient hier.

« Les divers groupes de la droite et du centre droit ne cherchent toujours pas à détruire les institutions actuelles, mais, sur le terrain conservateur et parlementaire, ils ne se croient plus obligés aux ménagements, aux concessions qui avaient marqué jusqu'ici leurs relations avec M. Thiers.

« Ils considèrent désormais le gouvernement non plus comme la représentation de leurs idées, mais comme la représentation des idées du centre gauche et de la gauche, et si les circonstances les y obligent, ils sauront agir en conséquence. »

Le Journal de Paris :

« L'entrevue annoncée entre les délégués de la majorité et le Président de la République a eu lieu ; et elle a précisément

donné le résultat auquel il était peut-être raisonnable de s'attendre. Une fois de plus, le Président de la République et la majorité se rencontrant dans une occasion solennelle ont reconnu qu'ils n'étaient pas d'accord sur la direction à donner à la politique intérieure. »

Le Moniteur universel :

« En somme, l'entrevue de Versailles nous paraît ou favorable ou fâcheuse, suivant qu'elle rendra plus facile ou qu'elle empêchera l'accord entre les deux centres. »

L'Avenir national :

« On peut avec certitude, donner rendez-vous, avant le mois de mars prochain, aux membres de la droite, devant leurs électeurs. »

Le Bien public, va jusqu'à dire :

« On donne des avis qui, mis en pratique, seraient pour un gouvernement représentatif ce qu'est le persil dans l'alimentation d'un perroquet. »

Les journalistes qui sont placés sur le porche du gouvernement et qui reçoivent la becquée dans les cabinets particuliers des ministres ou des présidents, ont, en général, plus de gravité. Mais, on était en belle humeur, hier soir, à la présidence. Quand M. Thiers sourit, le Bien public bouffonne, gambade et éclate de rire.

Le National s'en prend spécialement à M. Saint-Marc-Girardin, qui, dit-il, « désormais voit son influence réduite à sa juste valeur, et, en vérité, c'est peu de chose. »

Le Gaulois :

« On connaît le piteux dénouement du pèlerinage entrepris par le centre droit à l'hôtel de la présidence. Le chef de l'Etat n'a pas eu de peine à prouver à ses visiteurs que le provisoire actuel, à supposer qu'il eût quelque défaut, s'offrait à eux comme le seul asile contre la révolution menaçante. Ce raisonnement, qui tend à faire de l'essai loyal le pis-aller des conservateurs, me rappelle un trait plaisant d'un marchand de vins du quai des Orfèvres.

« Il avait fait venir un peintre d'enseignes, et le barbouilleur attendait ses ordres. Le patron hésitait, il lui fallait quelque chose de net, de vif, de saisissant. Tout-à-coup, il se frappa le front, il avait trouvé :

« — Ecrivez ! dit-il au peintre fasciné par l'explosion du génie : On est mieux ici qu'en face ! »

« En face, c'était la Seine. »

L'Union de l'Ouest :

« Il reste à la majorité le devoir prochain d'assurer le succès, la durée de cet acte patriotique, en obligeant M. Thiers à constituer le vrai gouvernement conservateur, de telle sorte que, M. Thiers manquant tout-à-coup à l'œuvre, l'œuvre puisse se poursuivre et durer, sans crainte pour l'indépendance du pays. »

D'après un bruit accrédité, M. Thiers aurait dit aux délégués de la majorité : « Je n'accepterai qu'un vice-président, le maréchal Mac-Mahon. — C'est justement celui sur lequel se porteraient unanimement nos suffrages, aurait répondu M. de Broglie. »

L'ÉVACUATION.

Malgré les bruits contradictoires qu'a fait naître cette grave question, il est certain que des négociations pour l'évacuation anticipée des départements français qu'occupe encore l'armée prussienne, sont engagées entre notre gouvernement et l'autorité allemande. M. d'Arnim s'est même installé provisoirement à Versailles, afin de conférer plus facilement et plus fréquemment avec M. Thiers et le cabinet français.

Le principe de l'évacuation anticipée est donc reconnu et admis par la Prusse, il s'agit maintenant d'en régler les conditions.

D'après les versions des reporters les plus accrédités, l'armée d'occupation évacuerait le territoire français au fur et à mesure des paiements partiels (de 500,000,000 au moins) que la France ferait à la Prusse; de sorte que chaque paiement occasionnerait l'évacuation de deux départements.

La grosse difficulté est que M. Thiers demande en même temps la réduction du chiffre de l'armée d'occupation que la Prusse veut toujours maintenir aussi élevé.

On assure que notre ministre des finances, au moyen de traites qu'il aurait négociées sur les divers marchés financiers de l'Europe, est dès maintenant convenu de faire un premier paiement de cinq cents millions.

Un emprunt, le plus colossal qu'on n'ait jamais émis, n'en est pas moins imminent: on y songerait pour la fin de cette année ou pour les premiers mois de l'année 1873. Les négociations que vient d'entamer le gouvernement en nécessiteront l'émission à une date probablement plus rapprochée. Il est à souhaiter, du reste, que cette opération ait lieu bien promptement; on l'attend, on y compte, les capitaux sont prêts. Nombre de personnes ayant réalisé dans le but d'y souscrire, un trop long retard paralyserait les affaires, et immobiliserait d'importants capitaux.

Le succès si complet de l'emprunt de 1871, au lendemain des désastres de la France, n'est-il pas le garant du succès qui attend l'emprunt de trois milliards ? P.-M. JUDET.

Chronique Politique.

La commission sur la situation des classes s'est divisée en trois sous-commissions chargées d'étudier: la première, la situation matérielle des ouvriers; la seconde, les rapports des ouvriers et des patrons; la troisième, la situation morale et intellectuelle.

L'agence Havas, qui annonçait que M. Jules Ferry était chargé de réclamer 30 millions avancés en 1832 par la France à la Grèce, dément cette nouvelle de la façon la plus catégorique.

Il est très-probable maintenant, dit le *Courrier de France*, que M. Thiers va renoncer à l'impôt des matières premières. Jusqu'ici, il s'était refusé à proposer des impôts nouveaux; mais il vient d'avertir officiellement quelques-uns des membres de la commission du budget qu'il leur soumettrait prochainement un système à l'aide duquel on pourrait définitivement mettre le budget en équilibre. M. Thiers s'est d'ailleurs refusé à entrer dès aujourd'hui dans de plus longues explications.

La commission du budget croit savoir que ces impôts nouveaux rendraient inutiles les droits sur les matières premières, ou, tout au moins en diminueraient singulièrement l'importance.

La commission de décentralisation a décidé qu'il y avait lieu de supprimer les conseils d'arrondissement et de créer des conseils cantonaux.

M. Waddington a été nommé rapporteur de la loi cantonale.

Un grand nombre de préfets ayant sollicité de la commission du conseil d'Etat la faveur d'échanger leur titre de préfet contre celui de conseiller en service ordinaire, on pense que leur nomination donnera lieu à un mouvement considérable et prochain dans le personnel des préfetures.

Nous avons annoncé que les députés de Bourbon, de la Guadeloupe, de la Martinique et du Sénégal avaient résolu de de-

mander à l'amiral Pothuau que la nouvelle loi militaire fût appliquée aux colonies.

De l'avis des hauts fonctionnaires de la marine, une pareille mesure ne serait pas sans présenter de graves inconvénients.

Les créoles, en effet, font partie d'une milice coloniale qui, en cas de désordre, rend les plus grands services. C'est ainsi que l'année passée à la Martinique, et lors du dernier incendie de la Guadeloupe, cette sorte de garde nationale sut, par son attitude énergique, maintenir une partie de la population prête à se soulever.

Incorporés dans l'armée active, les créoles manqueraient donc à leur pays, sans compter que la colonisation, déjà si en retard dans nos possessions lointaines, se trouverait privée d'un de ses éléments les plus actifs.

M^{re} Chigi, nonce du Pape, partira pour Rome dans les premiers jours du mois prochain.

Son absence durera une quinzaine de jours. C'est le Saint-Père qui le mande auprès de lui.

C'est à partir du 1^{er} juillet que seront solides les réquisitions opérées par les Prussiens pendant la guerre.

M. le Président de la République a donné l'ordre de satisfaire, autant que possible, aux légitimes réclamations qui se produiront au cours des répartitions qui vont avoir lieu.

L'évacuation complète du fort Boyard est décidée en principe et va être effectuée d'ici 2 ou 3 jours.

Les 36 détenus qui s'y trouvent encore vont être dirigés, y compris M. Rochefort, sur l'île d'Oléron.

La maison centrale nouvellement créée à Embrun (Hautes-Alpes) va recevoir 400 condamnés dans les affaires de la Commune.

Le premier convoi, composé de 13 condamnés, arrivera à Embrun le 24 juin.

Les autres convois suivront de quatre en quatre jours.

Informations militaires.

M. le ministre de la guerre vient d'avoir une entrevue avec M^{re} Guibert, dans laquelle il a été question du rétablissement de la grande aumônerie de l'armée, que M. de Cisseu veut réorganiser ou plutôt rétablir.

L'aumônerie en chef militaire serait confiée à M^{re} Bauer, qui s'est distingué d'une manière particulière pendant le siège.

Tous les généraux de l'armée de Versailles et de Paris assistaient vendredi à la réunion du ministre de la guerre pour discuter les questions suivantes: *Artillerie et études des fortifications des principales villes de France.*

M. le général de Cisseu a donné lecture d'un travail fait sur ce sujet par le Président de la République. Le général, dont on connaît la compétence à ce sujet, a parlé fort longuement et a été fort écouté dans la description qu'il a faite de certaines fortifications nouvelles.

Le nombre des candidats qui se sont présentés aux examens de l'école de Saint-Cyr est de trois cent dix-sept, rien que pour la ville de Paris.

Sur ce nombre, la seule institution des jésuites de la rue Lhomond compte cent dix-sept candidats; soit un peu plus d'un tiers.

M. le vice-amiral de la Grandière (Pierre-Paul-Marie) est maintenu dans la première section du cadre des officiers généraux de la marine, par application de la loi du 17 juin 1844 sur l'état-major général de l'armée navale.

Le maréchal Forey avait, paraît-il, très-mauvaise tête quand il était jeune.

Il passait au régiment pour un bretteur enragé. Le fait est que le sous-lieutenant Forey s'est bien battu cinq ou six fois en duel: on peut en dire autant du lieutenant Forey et du capitaine Forey.

C'est un peu avant d'être nommé lieutenant-colonel qu'il eut son dernier duel. Son adversaire était un pékin, il lui administra un grand coup d'épée par le corps.

La cause du duel était des plus graves: le

pékin avait insinué que l'uniforme des officiers de ligne était très-disgracieux!

C'est aujourd'hui mardi, à midi précis, que doivent avoir lieu, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, les obsèques du maréchal Forey.

Le cérémonial adopté est exactement le même que celui des obsèques du maréchal Vaillant.

Les dernières nouvelles reçues de M. l'amiral Tréhouart sont mauvaises.

L'amiral continue à être très-souffrant. Un bulletin de sa santé est envoyé deux fois par jour au ministère de la marine.

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

On lit dans l'*Union*:

Nous apprenons ce matin les détails d'une véritable bataille qui s'est engagée avant-hier matin entre les forces amédéistes, composées de 6,000 hommes, sous les ordres de Serrano del Castillo, et composées des garnisons de Bilbao, Vittoria et Saint-Sébastien, avec de l'artillerie, et les troupes royales au nombre de 4,000 hommes, commandées par Velasco et par Carasa. La lutte a été acharnée et s'est engagée dans la vallée de Beasain, non loin du chemin de fer; l'artillerie a d'abord ravagé les rangs carlistes où elle jeta quelque désordre, mais à la voix de leurs valeureux chefs, les braves volontaires se reformèrent immédiatement et abordèrent avec la plus grande résolution les troupes d'Amédée. Trois fois ils furent repoussés, non sans infliger de fortes pertes à l'ennemi. Enfin Carasa, secondé par l'intrépide Velasco, forma de nouveau ses colonnes d'attaque, et les carlistes, se précipitant sur leurs adversaires, les abordèrent à la baïonnette et les délogèrent avec une force irrésistible de leurs positions.

Dès lors, ce fut plutôt une déroute qu'un combat, et les carlistes poursuivirent plus d'une lieue les fuyards, leur faisant un grand nombre de prisonniers qui, presque tous, ont demandé à servir avec eux. Une grande quantité d'armes et de munitions, et presque tous les bagages sont tombés aux mains des carlistes.

Les pertes ont été sensibles pour nos derniers; ils les évaluent à 200 hommes tués ou blessés. Mais celles de l'ennemi sont de 700 hommes environ, sans compter les prisonniers.

Voilà l'explication de la non-arrivée du train-poste de Madrid avant-hier.

On s'attendait à un soulèvement carliste à Vittoria, où les troupes sont rentrées dans le plus grand désordre.

Cette brillante affaire avait été combinée entre Carasa et Velasco, dans une entrevue que les deux vaillants chefs eurent ensemble sur la frontière de la Navarre.

Voici d'ailleurs les dépêches de l'Agence Havas:

Bayonne, 21 juin, soir.

Les avis des provinces du Nord de l'Espagne portent que la bande de Velasco a été battue. Les troupes se sont emparées de 300 fusils. Velasco s'est sauvé avec trois cavaliers.

On annonce aussi que la bande de Carasa a été battue dans la vallée de Goni, en Navarre; elle a eu 4 morts, des blessés et a laissé 45 prisonniers entre les mains des troupes.

Madrid, 21 juin, soir.

La bande la plus importante de la Navarre a été battue et dispersée.

En Catalogne, combat à Breda et Hostalrio, entre Gérone et Barcelone; troupes régulières au nombre de 600 à 700 ont dû abandonner leurs positions aux carlistes forts de 1,500 hommes. La lutte a été vive, le colonel et un commandant des troupes royales blessés.

Nouvelles diverses.

Samédi matin, à Angerville, ligne d'Orléans, la machine du train n° 42 a fait explosion; le chauffeur et le machiniste ont été grièvement blessés; quelques voyageurs légèrement contusionnés. Les deux voies sont obstruées et la marche des trains momentanément interrompue.

Il paraît qu'un ingénieur vient de trouver le moyen de supprimer les cheminées des navires à vapeur, en faisant passer la va-

peur sous l'eau. On obtient ce résultat en se servant de ventilateurs doubles qui compriment la vapeur et la poussent hors du bord. Divers avantages résultent de cette suppression. Beaucoup plus d'espace d'abord, une grande sécurité contre les incendies, un moyen enfin de brûler la vapeur. De là une immense économie de charbon et une meilleure ventilation de la chaudière.

Il y a là sans doute un objet fort digne de l'attention des constructeurs français.

On dit, au ministère des finances, qu'un assez grand nombre de bureaux de tabac indument exploités vont faire retour à l'Etat pour être attribués à d'anciens militaires ou à leurs veuves, ou à des fonctionnaires méritants ayant perdu leur emploi par suite de l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine.

Par décret inséré au *Bulletin des actes administratifs du ministère de l'instruction publique*, le musée des souverains est officiellement supprimé.

Les divers objets qui le composaient retourneront dans les collections d'où on les avait tirés.

Vendredi soir a eu lieu la première représentation de *Rabagas* à Bordeaux. Il y a eu des sifflets continus. Les artistes ont joué la pièce jusqu'au bout, mais il a été impossible d'entendre un seul mot. Une foule énorme se pressait à cette représentation. On a entonné la *Marseillaise*. Toutefois, l'ordre n'a pas été troublé.

Il est question de la fondation d'une nouvelle école vétérinaire à Maisons-Alfort.

Le ministre de la guerre et le Président de la République ont eu hier un long entretien à ce sujet.

Le général Ladmirault vient encore d'autoriser l'apparition d'un nouveau journal quotidien la *Discussion*.

La *Discussion* sera rédigée par un groupe de députés du centre gauche.

On ignore encore qui en prendra la direction.

La peine de mort prononcée contre Marguerite Dixblanc a été commuée à l'emprisonnement à perpétuité.

On lit dans l'*Evénement*:

Mercredi dernier, M. de Rothschild a reçu trente-et-un wagons chargés d'or, venant d'Allemagne.

M. de Rothschild avait demandé que les paiements que la Prusse avait à lui faire eussent lieu en cette monnaie.

C'est une revanche de la maison Rothschild contre les dégâts commis au château de Ferrières, qui n'a nullement été épargné, et contre les dommages qu'a eus à souffrir le chemin de fer du Nord, que M. de Bismarck avait promis de faire respecter.

Une explosion de pétrole a eu lieu samedi matin à Versailles dans une cave de la rue Royale. Un enfant de quatorze à quinze ans et un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans, qui se trouvaient dans la cave, ont été environnés par les flammes.

L'état du premier est désespéré; on espère sauver l'autre.

Cette explosion a déterminé dans la maison un incendie dont on s'est rendu maître.

UN FAVORI DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

— Nous lisons dans le *Corsaire*:

« Que racontait-on dans la salle des Pas-Perdus ?

« Un des secrétaires du Président de la République, M. Hugelmann, — pour ne pas le nommer, — aurait eu, hier soir, de sérieux désagréments dans les coulisses du théâtre des Bouffes.

« On donnait des détails assez piquants.

« Où diable M. Thiers a-t-il été ramasser ce M. Hugelmann ? Son histoire est cependant bien connue; elle a été si souvent publiée sous l'Empire.

« Ancien transporté de Juin, M. Hugelmann ne s'est pas contenté de trahir son parti, il a même trahi ses camarades de transportation et d'évasion.

« Après sa fuite d'Algérie, il a mis sa plume et sa conscience au service du duc de Montpensier, — puis au service de la reine Christine; — puis, remis en prison, l'ex-prés-

crit de Bonaparte louait ce monde-là en vers et en prose.

Ce qu'on lui donnait, je l'ignore, — mais il n'avait pas d'autre métier.

De retour à Paris, l'ex-proscrit devient rédacteur du *Moniteur officiel*; il fonde la *Revue des Races latines*, fait faillite, et, en dépit de la loi électorale, s'improvise candidat dans une des circonscriptions de Paris.

Il exploitait alors le *Socialisme impérial*. Il y a, à cette époque, je ne sais quelle histoire de fourneaux fort édifiante.

Le prince Maximilien allait partir pour le Mexique, M. Hugelmann s'adresse à lui, l'accompagne à Miramar et va fonder à Bruxelles un journal hebdomadaire à la louange de l'archiduc devenu empereur.

Après Sedan, on retrouve M. Gabriel Hugelmann rédacteur d'un journal bonapartiste qui tous les matins jetait à pleines mains l'injure à M. Thiers et à la République, et, si nous avons bonne mémoire, ce même M. Hugelmann, au moment où il injurait le chef du gouvernement et la République, faisait l'éloge de la Commune. N'oublions jamais que la Commune a détruit le dossier de l'Empire. »

Ça et là.

M. Prudhomme était dans le train qui vient de dérailler à Juvisy. Arrivé à Paris, il rencontre son ami D... qui lui demande où il court avec tant de précipitation.

— Je vais intenter un procès à la compagnie.

— Mais, à vous voir courir, on croirait que vous avez été assez heureux.

— Vous appelez ça heureux ? On a cassé une baleine de mon parapluie.....

Oh ! les inversions !

Voici ce que nous avons lu hier à la porte d'un magasin :

Fermeture pour cause de décès provisoire.

Qu'est donc devenu votre vieux et prétentieux propriétaire ?

— Il est allé où vont les anciens baux.

Haute folie !

— Vous avez une sœur, vous la perdez, vous la retrouvez, vous la reperdez : qu'est-ce que vous faites ?

— Dame ?

— Vous vous occupez de la reconstitution des actes de l'état-civil.

— Comment !

— Qui : vous êtes *re-sans sœur* !!!

M. A... rencontre hier son ami B...

— Eh ! bien, mon cher, quoi de nouveau ?

— Mon premier... a la rougeole ; mon second a la scarlatine, et mon dernier a la coqueluche !

— Eh ! bien, et ton tout ?

— Comment, « mon tout ? » mais je te parle de ma famille, animal !

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 21 juin 1872.

(Suite et fin.)

M. Faye. — Hier, on parlait de 2,000 bacheliers, aujourd'hui il est question de 4,000 bacheliers. M. le ministre de l'instruction publique pourrait-il nous renseigner à cet égard ? (Mouvements divers.)

M. le président fait voter à l'Assemblée, par division, sur l'article 58, puis il met aux voix l'amendement de M^r Dupanloup.

Cet amendement est adopté et le sursis prorogé jusqu'à 24 ans. (Mouvement.)

M. Bethmont. — Au nom de la commission, je vous demande s'il est bien entendu que le ministre de la guerre reste toujours armé du droit de porter le service des jeunes gens à deux ans, si au bout de la première année ils ne sont pas jugés capables militairement parlant. (Oui, oui.) Ainsi c'est ce qui demeure parfaitement entendu.

L'art. 58 est voté dans son ensemble.

Plusieurs amendements, entr'autres un amendement du général Robert, sont rejetés successivement par l'Assemblée.

« Art. 59. — Après que les engagés volontaires d'un an ont satisfait à tous les examens exigés par l'art. 56, ils peuvent obtenir des brevets de sous-officiers ou des commissions au moins équivalentes.

» Les lois spéciales prévues par l'art. 46 déterminent l'emploi de ces jeunes gens, soit dans la disponibilité, soit dans la réserve de l'armée active, soit dans l'armée territoriale et dans les différents services auxquels leurs études les ont plus spécialement destinés.

» Adopté. »

M. Target propose l'article additionnel suivant :
La substitution de numéros pourra avoir lieu entre frères, beaux-frères et parents, jusqu'au sixième degré inclusivement.

M. Target développe son amendement.

M. le général Billot s'oppose à cette substitution.

M. Dahirel soutient l'amendement.

MM. Dahirel et Paris arrêtent la substitution aux frères, beaux-frères et parents au quatrième degré.

D'autres députés s'arrêtent à la substitution entre frères et beaux-frères ; enfin il y a plusieurs représentants qui veulent la limiter entre frères.

Le scrutin est également demandé sur cette limite.

On procède donc au scrutin sur cette disposition.

La Substitution de numéros pourra avoir lieu entre frères.

M. le général Billot réplique que toute substitution doit être écartée.

M. le général Robert appuie l'amendement Target.

M. Target insiste également pour l'adoption de son amendement.

M. Bethmont, au nom de la majorité de la commission, repousse la substitution sous toutes ses formes.

Un scrutin a été demandé sur l'amendement de M. Target ; mais la division sur les diverses substitutions a été réclamée.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants. 635

Majorité absolue. 318

Pour l'adoption 366

Contre 269

L'Assemblée a adopté la première partie de l'article additionnel.

M. Target déclare se rallier aux sous-amendements de MM. Pâris et Dahirel, limitant les substitutions entre parents du 4^e degré.

M. Bethmont repousse la seconde partie de l'amendement. (Approbation à gauche.)

M. Target proteste contre la pensée d'avoir voulu permettre des substitutions d'argent. (Agitation.)

M. le marquis de Chasseloup-Laubat. — La loi de 1868 permettait la substitution comme l'amendement de M. Target, mais cette substitution était limitée au même tirage et dans le même canton. L'amendement n'a pas cette restriction.

N'allons pas au-delà de ce qui a été fait dans la première partie de l'amendement. (Agitation.)

M. le président. — Il reste à voter sur la seconde partie de l'amendement :

« La substitution de numéros pourra avoir lieu entre frères, » voilà la partie adoptée.

» Entre beaux-frères et parents jusqu'au quatrième degré inclusivement. » Voilà la seconde partie.

Quelques réclamations ont lieu d'abord pour qu'on s'arrête au mot *beau-frère*, mais ensuite on n'insiste pas, et le vote au scrutin a lieu sur la faculté de substitution entre beaux-frères et autres parents jusqu'au 4^e degré inclusivement.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre des votants, 645

Majorité absolue, 233

Pour l'adoption, 252

Contre, 393

L'Assemblée n'a pas adopté la seconde partie relative à la substitution en ligne collatérale. (Mouvement.)

M. de Lacroix rappelle qu'il a déposé un grand nombre de pétitions, et il ne révélera rien à l'Assemblée en disant que les pétitions touchent à l'instruction primaire obligatoire. L'Assemblée verra si ces pétitions ne méritent pas d'être rapportées promptement et d'avoir un tour de faveur.

M. Keller pense que ces pétitions ayant rapport à l'instruction obligatoire seront renvoyées à la commission chargée du rapport sur l'instruction primaire. Mais il y a à ses yeux une question urgente pour l'ordre

du jour après la loi militaire, mais avant la loi d'impôt :

C'est la mise à l'ordre du jour du rapport de la proposition Bamberger relative aux capitulations.

M. le ministre de l'intérieur demande le maintien de l'ordre du jour actuel.

Cet ordre du jour est maintenu.
La séance est levée à 5 h. 50.

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

Le 12 juin au soir, dans les ardoisières du Grand-Bouc (Saint-Barthélemy), montait un bassicot chargé de six personnes. Dans son ascension, la grappe humaine fut heurtée par un bassicot descendant. Un ouvrier, Richard, voulut saisir l'obstacle, mais il en était trop éloigné, et le mouvement qu'il imprima à son corps le fit précipiter au fond de la carrière où il fut broyé.

On lit dans l'*Union de Tours* :

M. le colonel de gendarmerie de Morgan, admis à faire valoir ses droits à la retraite, vient de quitter Tours où il laisse les meilleurs souvenirs.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 25 mai au 21 juin.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS MM.									
1	Remare.	2	4	1	8	2	1833	2	2160
2	Tessier.	1	4	»	5	»	1135	»	1934
3	Touchet.	»	»	»	»	»	525	»	1721
4	Goblet.	»	»	»	»	»	»	»	»
5	Corbineau.	1	3	»	4	»	1540	»	2632
6	Laigle.	»	»	»	»	»	618	»	1220
7	Prouteau.	»	»	»	»	»	912	»	116
8	Chalot.	1	2	»	2	»	1323	»	2314
9	Pallu.	»	»	»	»	»	435	»	928
CHARCUTIERS MM.									
1	Dutour.	»	»	»	»	»	»	4	12
2	Baudouin.	»	»	»	»	»	»	1	4
3	Baudouin-R.	»	»	»	»	»	»	8	9
4	Brunet.	»	»	»	»	»	»	3	6
5	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	3	3
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	4	4
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	2	7
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	3	12
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	1	8
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	6	6
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	4	6
12	Goblet.	»	»	»	»	»	»	4	4

Avis aux Alsaciens-Lorrains.

En vertu des traités du 10 mai et du 11 décembre 1871, tout individu né en Alsace-Lorraine deviendra *sujet de l'Empire d'Allemagne*, s'il n'a fait sa déclaration d'option avant le 1^{er} octobre 1872.

L'Association générale d'Alsace-Lorraine rappelle à tous les intéressés cette disposition formelle des traités de paix. Elle invite tous les Alsaciens-Lorrains résidant en France à remplir, sans plus tarder, une formalité dont l'oubli les ferait irrévocablement Allemands aux yeux de la France, comme aux yeux de l'Allemagne. Que tous, ouvriers, militaires, commerçants ; tous, sans distinction de position ; tous, hommes et femmes, aillent à la mairie de leur domicile et y déclarent qu'ils veulent, en leur nom propre comme au nom de leurs enfants, opter pour la nationalité française. Que tous y aillent, même ceux qui, nés ailleurs qu'en Alsace ou en Lorraine, ont eu des enfants dans les provinces détachées ; ces enfants seront Allemands si leurs parents n'optent pour eux.

Le délai pour l'option expire le 30 septembre 1872 : il n'y a donc pas une minute à perdre.

« L'Association générale d'Alsace-Lorraine, 56, boulevard Magenta, donne aide et protection, sans distinction d'opinion religieuse ou politique, à tous les Alsaciens-Lorrains qui ont été contraints par la conquête de quitter leur pays. »

Elle supplie tous les industriels, tous les commerçants, tous les chefs d'atelier ou d'administration, de s'intéresser à son œuvre patriotique et de lui en faciliter la réali-

sation, en lui envoyant leur adhésion et spécialement en lui faisant connaître les emplois vacants chez eux. Elle a jusqu'ici placé des milliers d'Alsaciens-Lorrains de toutes conditions ; mais l'émigration augmente à mesure qu'approche le terme fatal.

Que chacun songe aux misères de nos compatriotes et nous aide à les faire vivre !

Le Comité directeur,

BOUVIER, Ch. LAUTH, MELSHEIM, ONIMUS, SEINGUERLET.

S'adresser, pour tous renseignements, boulevard Magenta.

Dernières Nouvelles.

Hier soir, à l'hôtel des Réservoirs, a eu lieu un grand banquet radical à l'occasion de la fête du général Hoche. Les convives étaient au nombre de 500 et on s'attendait à entendre M. Gambetta.

Le bruit court que M. de Larcy aurait retiré sa démission.

D'après les dernières dépêches la conclusion des négociations avec l'Allemagne serait imminente.

Hier, à midi, ont eu lieu les funérailles du maréchal Forey. Cette cérémonie a occasionné un déploiement de pompe beaucoup plus considérable qu'aux funérailles du maréchal Vaillant.

Le groupe Rotschild s'est dès maintenant engagé à garantir le futur emprunt pour une somme de deux milliards.

Rien de décidé quant à la forme et aux conditions de l'émission.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

PARIS-JOURNAL,

le moins cher des journaux parisiens, publie tous les deux jours les très-remarquables chroniques politiques de

M. J.-J. WEISS,

et chaque jour l'humoristique gazette parlementaire de

M. ALBERT MILLAUD,

ainsi que le roman si palpitant d'intérêt de

M. JULES NORIAC

Les Amants de la Liberté.

Il donne gratuitement à ses abonnés de six mois

RABAGAS

le chef-d'œuvre dramatique de Victorien SARDOU.

40 fr. par an ; — six mois, 22 fr. ; — trois mois, 12 fr.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION

(ANONYME)

57, rue Tailbout, à Paris.

Opérations de Bourse au comptant et à terme. — Paiement immédiat de tous coupons. — Prêts et avances sur titres français et étrangers à des conditions exceptionnelles. — Ouverture de Crédit sur garanties mobilières, et escompte du papier de commerce.

En présence de la nouvelle loi, tous les titres étrangers (autrichiens, espagnols, italiens, ottomans, etc., etc.) existant en France, étant soumis, sous peine d'amende, à un impôt supplémentaire, la Société se charge de faire régulariser toutes ces valeurs ; et, en présence aussi des charges sans cesse plus lourdes imposées par les gouvernements étrangers, elle se fait un devoir d'indiquer les arbitrages les plus avantageux avec les valeurs françaises.

Arbitrage exceptionnel pour les valeurs sans produit ou d'une négociation difficile et reconstituant pour les porteurs l'intégralité de leurs revenus.

Le président du conseil d'administration, LEFEBVRE-DUROUÉ, G. O.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine : Funérailles du maréchal Vaillant, à Paris ; le Vésuve (deux gravures) ;

Salon de 1872 : Une Ambulance internationale par un temps de neige, tableau de M. E. de Castres ; les Porteurs de mauvaises nouvelles mis à mort, tableau de M. J. Lecomte du Nouy ; Village près de Dôle emporté par l'inondation, à la suite de la rupture d'une digue ; Evénements d'Espagne : Vues principales du théâtre de l'insurrection carliste ; Eh bien ! et les Jeux ? ou les Jeux de l'amour et du hasard (douze dessins), par Bertall ; Madame et monsieur Cardinal (quatre gravures). — Rébus, Problèmes d'échecs.

Dans la partie littéraire, une remarquable chronique, par Jérôme ; la suite des articles sur le Salon, par M. Armand de Pontmartin, qui a sa place marquée au premier rang de la critique contemporaine ; Bulletin de la semaine, par M. Th. de Langeac ; Courrier du Palais, par Maître Guérin, etc., etc.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an, 24 fr. ; six mois, 14 fr. ; trois mois, 6 fr.

Le numéro de 46 pages, 35 c. — Par la poste, 40 c.

Administration, rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Bulletin commercial et agricole.

Doué. — 24 juin 1872.

Prix moyen du froment, 23 fr. l'hect. — Orge, 10 fr. — Avoine, 7 fr.

Segré, 19 juin.

Froment, l'hect., 25 fr. 50. — Seigle, 15 fr. — Orge, sarrazin, avoine d'hiver, 9 fr. 50. — Vesceau, 12 fr. 50. — Pommes de terre, 6 fr. — Foin, quintal, 8 fr. — Paille de froment, 5 fr.

Vihiers, 19 juin.

Froment, l'hect., 24 fr. — Seigle, 15 fr. — Orge,

11. — Sarrazin, 10 fr. — Avoine d'hiver et d'été, 7 f. 50. — Haricots, 35 fr. — Fèves, 14 fr. — Pommes de terre, 10 fr. — Graine de sainfoin, 10 fr. 50. — Graine de luzerne, le quintal, 125 fr. ; de trèfle, 135 fr. — Foin, 5 fr. — Paille de froment, 5 fr.

Bestiaux. — Bœufs gras, am. et vend. 18, à 1,000 fr. ; maigres, am. 100, vend. 50, à 1,000 fr. — Vaches grasses, am. 10, vend. 7, à 800 fr. ; maigres, am. 30, vend. 14, à 600 fr. — Veaux, am. et vend. 16 à 70 fr. — Moutons, am. 35, à 70 fr. — Porcs maigres, am. 35, vend. 34, à 140 f. — Cochons de lait, am. et vend. 45, à 70 fr.

Chinon, 30 juin.

Froment, l'hect., 24 fr. — Seigle, 11. — Orge, 10. — Avoine, 8. — Pommes de terre, 3 50. — Haricots de Soissons, 45 fr. — Châtaignes, 35. — Foin, les 100 kil., 7 50. — Sainfoin, 5 50. — Luzerne, 5. — Trèfle, 5. — Paille de froment, 5. — De seigle, 5. — Bois à brûler, le stère, 14. — Fagots, le cent, 80. — Bœuf, le kil., 1 65. — Veau, 1 75. — Mouton, 1 85. — Porc, 1 70. — Œufs, la douzaine, 70. — Poulets, la paire, 3. — Canards, 3.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Marché de Saumur du 22 juin.

Froment (l'h.) 77 k. 24 75	Graine trèfle 50
2 ^e qualité 74 23 75	— luzerne 50
Seigle 75 11	Foin (h. bar.) 780 65
Orge 65 10	— Luzerne 780 57
Avoine h. bar. 50 9	Paille 780 50
Fèves 75 13	Amandes 50
Pois blancs 80 31	— cassées 50
— rouges 80 31	Cire jaune 50 180
Graine de lin 70	Chanvre tillé
Colza 65	(52 k. 500) 4
Chenevis 50	Chanvre broyé
Huile de noix 50 k.	Blanc
— chenevis 50	Demi-couleur
— de lin 50	Brun

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 120	
Id.	2 ^e id.	80 à 95	
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id.	55 à 60	
Id.	2 ^e id.	46 à 52	
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id.	52 à 58	
Id.	2 ^e id.	44 à 50	
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id.	46 à 50	
Id.	2 ^e id.	42 à 45	
La Vienne, 1871.		35 à 40	
ROUGES (2 hect. 20).			
Souza et environs 1871.		75 à 90	
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	120 à 140	
Id.	2 ^e id.		
Varrains, 1871.		75 à 90	
Varrains, 1871.			
Bourguell, 1871.	1 ^{re} qualité	85 à 110	
Id.	2 ^e id.		
Restigné 1871.		75 à 85	
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	70 à 80	
Id.	2 ^e id.		

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	54 20	»	05	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	887 50	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375 »	»	11 25
4 1/2 % jouiss. 22 septembr.	77 25	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov.	620 »	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	390 25	»	8 50
5 % jouissance 22 septembr.	85 30	»	»	Crédit Mobilier.	415 »	»	10	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	307 50	»	2 50
5 % Emprunt	85 30	»	05	Crédit foncier d'Autriche	930 »	»	2 50	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	437 50	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	211 »	»	»	Est, jouissance nov.	505 »	»	»	Orléans.	293 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	380 »	»	3 75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	830 »	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	289 50	»	»
— 1865, 4 %.	415 »	»	5	Midi, jouissance juillet.	608 75	2 50	»	Est.	276 »	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	280 »	»	2	Nord, jouissance juillet.	992 50	3 75	»	Nord.	299 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	214 75	»	25	Orléans, jouissance octobre.	817 50	»	2 50	Ouest.	287 »	»	»
— libéré.	255 50	»	50	Ouest, jouissance juillet, 65.	505 »	»	»	Midi.	287 75	»	»
Banque de France, j. juillet.	3745 »	»	20	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes.	270 »	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	662 50	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	683 75	8 75	»	Vendée.	259 »	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	496 25	»	»	Société Immobilière, j. janv.	30 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450 »	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	omnibus.
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir,	
4 — 13 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — omnibus.	
4 — 44 — — — soir,	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A AFFERMER
POUR LA SAINT-JEAN 1873.
Un MOULIN A VENT
Situé rue des Moulins, à Saumur,
Comprenant deux meules à l'anglaise, et tous les accessoires pour les fleurs pour le commerce.
S'adresser à M. LOYAU, négociant, rue de la Comédie, à Saumur.

A LOUER
Présentement,
APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.
S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

A VENDRE
UNE VOITURE A QUATRE ROUES
Pour voyageur.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.
S'adresser à M. FORGE. (98)

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.
On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.
S'adresser au bureau du Journal.
Un jeune homme de 16 ans, de très-bonne famille, sachant bien lire et écrire, désire se placer dans une maison de commerce ou dans un bureau.
S'adresser au bureau du journal.
M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

1^{er} 50 LE FLACON DÉINSECTICIDE ANTI-PUTRIDE PHÉNOL-BOBŒUF 3^{er} 50 LE LITRE NÉMOSTATIQUE INSECTICIDE
PRIX MONTYON
GÉNÉRI : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronnements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pénie, Sang-de-raie, Typhus, etc. Il assainit : Ecuries, Poulaiers, Colombiers, Cheûles, etc., qu'il purge de tous insectes.
Paris, 8, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

Au Commerce et à l'Industrie.

La Maison DAVIS-HENRY et Co

Commission-Bank, 23, Chaussée d'Antin, Paris (Succursales à l'Etranger),

Traite toutes opérations ayant rapport aux affaires Financières et Industrielles. Donne des Ouvertures de Crédit et facilite l'Escompte de Valeurs Françaises et Etrangères. Procure aux Banquiers, Négociants et Industriels, pour les seconder dans leurs affaires, des Valeurs sur toutes les places commerciales et des Bordereaux sur tous pays. Renseignements privés et gratuits sur tous Titres, Valeurs, Actions, Obligations, etc., etc. — Ecrire franco à la Direction. (Joindre un timbre-poste pour la réponse.) (335)

LA FRANCE ELEGANTE

LE MONITEUR DES MODES DES DAMES ET DE L'ENFANCE

SE PUBLIE EN DEUX ÉDITIONS.

Bureau d'abonnements : 64, rue Sainte-Anne, Paris.

L'ÉDITION MENSUELLE	L'ÉDITION BI-MENSUELLE
PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :	PARAISSANT LE 1 ^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, PUBLIE :
1 ^o 12 numéros grand in-8 ^o , format de luxe ;	1 ^o 24 numéros grand in-8 ^o , format de luxe ;
2 ^o 24 gravures de modes colorées ;	2 ^o 36 gravures de modes colorées ;
3 ^o 12 patrons découpés de grandeur naturelle, de robes ou confections.	3 ^o 12 planches de broderies et travaux ;
	4 ^o 24 patrons découpés de grandeur naturelle de robes ou confections ;
	5 ^o Plusieurs morceaux de musique inédite pour chant et piano ;
	6 ^o Et une multitude de fantaisies en tapisserie, crochet, tricot, etc.
Prix d'abonnement :	Prix d'abonnement :
Un an : Départements, 12 fr. ; six mois : 7 fr.	Un an : Départements, 48 fr. ; six mois : 10 fr.
Envoyer un mandat sur poste au nom de M. MANTIN, directeur.	

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Voulant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, corne et autres instruments ; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi. Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises : — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier Fascicule : 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

En vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

A la Ville de Paris

Place Saint-Pierre.

CHANLOUINEAU ET G. MAURICE.

Très-grand choix de paletots alpaga et vêtements complets en coutil ;

Redingotes et habits pour mariages.

Nous avons un très-bel assortiment de toutes les nouveautés légères de la saison, depuis 0 fr. 35, 0 fr. 50, 0 fr. 70 cent. et au-dessus.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le